



Ama

## DECISION N° 412

### COMMANDE PUBLIQUE - autres contrats

#### CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE POMPEY - CONCERTS LECTURES semaine culturelle « Pompey, Terre d'industrie et de métissage »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation de la semaine culturelle « Pompey, Terre d'industrie et de métissage » du 18 au 26 avril 2025,

Vu la proposition de l'Ecole de Musique de Pompey,

Le Maire,

### DECIDE

De signer une convention avec l'Ecole de Musique de Pompey, représentée par son Président, Monsieur Denis HERBAY, afin d'organiser des concerts lectures au centre socioculturel de Pompey les 24 et 25 avril pour les élèves de moyenne et grande section des écoles J-Y Cousteau et G Monne, et pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles G Eiffel et Jeuyeté, dans le cadre de la semaine culturelle « Pompey, Terre d'industrie et de métissage » du 18 au 26 avril 2025.

Le coût total de ces interventions s'élève à 595,44 € TTC.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Pompey, le 14 avril 2025



Le Maire,

  
Laurent TROGR LIC

Publié notifié le 15/04/25  
Transmis à la Préfecture le 15/04/25